

Accompagnement des élèves en situations de handicap **Stop mépris !**

La FSU de Loire-Atlantique a organisé une réunion des AESH du 44 sur deux heures d'information syndicale mercredi 9 novembre à Nantes. 13 AESH exerçant en école, en collège et en lycée étaient présentes. Au cours de nos échanges, une grande souffrance s'est de nouveau exprimée lorsque certaines AESH ont retranscrit leurs difficultés professionnelles au quotidien : « on travaille avec notre cœur » ; « on souffre de culpabilité » ; « on n'a pas les réponses et on doit faire semblant face aux demandes légitimes des parents et des élèves »...

RAPPEL : L'arrêt maladie délivré par le médecin lorsqu'on est à bout ne permet pas de mettre en avant les raisons d'un épuisement professionnel. C'est bien les conditions de travail et l'organisation de celui-ci qui en sont les causes et donc l'employeur qui en est responsable. Ainsi, le médecin traitant peut caractériser votre situation par un "accident de travail ou de service" et ainsi demander la prise en charge des frais médicaux par l'employeur. Afin de faire connaître votre situation aux représentant-es des personnels, vous pouvez renseigner une fiche sur le Registre de Santé et de Sécurité au travail disponible dans toutes les écoles et tous les établissements.

1. Rappel des réunions et actions du mois d'octobre

La réunion du 12 octobre (voir compte rendu recopié ci-dessous) avait permis de lister 4 grandes familles de problèmes : le manque de moyens, des missions aux contours flous, des organisations absurdes, des baisses de salaires. Cette réunion avait également permis de décider d'une série d'actions.

Le bilan est plutôt bon car la presse a relaté notre communiqué de presse et s'est fait l'écho du rassemblement du 20 octobre devant le CDEN (articles collés ci-dessous). Même s'il était modeste le rassemblement a eu un effet puisque l'administration s'est aussitôt empressée de répondre aux propositions de formation qui lui ont été faites. Les élu-es du CDEN ont croisé les manifestant-es et ont dû entendre nos revendications. De plus, la réunion du 12 et l'action du 20 ont eu un écho auprès des AESH du département informé-es par la presse et les mails syndicaux.

Enfin, dans la même période, le Conseil départemental a dénoncé l'obligation qui lui est faite de proposer un deuxième contrat aux AESH en charge des élèves le midi. Un vœu a été voté par la majorité du Conseil départemental en ce sens. C'est une bonne nouvelle car nous ne sommes plus seul-es à dénoncer ces nouveaux contrats !

2. Point sur les revendications

En plus des revendications listées lors de la réunion du 12 octobre (voir compte rendu ci-dessous), la discussion permet de mettre en évidence quelques axes complémentaires :

- Nous avons besoin d'informations de la part de l'administration sur le nombre de contrats à temps plein et à temps partiels, le nombre d'arrêts maladie, le nombre de démissions. Il est inacceptable que ces informations ne soient pas publiques. De leur côté, le Snes-FSU et le Snuipp-FSU vont essayer d'obtenir ces informations auprès des coordonnateurs de PIAL et auprès de leurs adhérent-es.

- Nous dénonçons les messages délivrés à certain-es AESH selon lesquels 24h ou 27h correspondraient à un temps plein. L'administration doit donner la consigne de tenir un discours de vérité : il y a des AESH à temps plein (39h par semaine) et des AESH à temps partiel, le plus souvent imposé. Ce que nous constatons, c'est surtout une incroyable inégalité de traitement.

- De ce point de vue, il est inacceptable que les AESH ne soient pas toutes gérées par le même service (le Rectorat pour les un-es, le lycée Douanier Rousseau de Laval pour les autres) et dans les mêmes conditions (les responsables de PIAL n'ont pas les mêmes attentes, ni les mêmes discours).

- Nous demandons que le métier d'AESH soit reconnu comme un véritable métier avec une formation qualifiante incluant les compétences nécessaires pour les accompagnements dans les disciplines scolaires en classe et hors la classe (écrire des symboles mathématiques quand on fait un secrétariat, cela s'apprend !).

- Nous décidons de mettre en tête des priorités revendicatives la dégradation que représente le double employeur (Éducation nationale pour le temps scolaire et collectivités territoriales pour le temps périscolaire) pour les salaires, les carrières et les retraites. Il est incompréhensible que les AESH soient soumis à ce système alors que les AED ne le sont pas.

3. Point sur les actions à venir

Le samedi 3 décembre, nous appelons toutes les AESH à une **action réseaux sociaux**. Il s'agit de poster des centaines de messages sur les réseaux sociaux avec le Hashtag **#AESHstopmépris** et des slogans ou photos des équipes dans les écoles et établissements.

Pour préparer les actions suivantes, nous entamons une série de démarches :

- **Un courrier au Conseil départemental** pour lui proposer d'agir ensemble pour faire renoncer l'Éducation nationale au principe du double employeur. On demandera au CD de solliciter les élu-es des communes et de la région qui pourraient accompagner cette démarche. Nous demanderons aussi son soutien juridique pour envisager de porter plainte au tribunal administratif puisqu'il est possiblement interdit de faire signer deux contrats pour un même travail et que d'autres personnels comme les AED ne sont pas soumis au même régime.
- **Un courrier aux députés** du département pour leur proposer une

rencontre un vendredi soir à 17h (le 6, le 13 ou le 20 janvier 2023).

- **Nous nous adresserons à l'intersyndicale et aux organisations de parents** une fois que nous aurons obtenu les soutiens des élu-es et les informations de l'administration, pour construire des actions d'ampleur (stages intersyndicaux, audience au Rectorat, manifestation, grève).

- Tout au long de ces actions, nous ferons des **communiqués de presse** et à chaque CTSD et CDEN nous redemanderons les données concernant le nombre de temps partiels, d'arrêts maladie, de démissions d'AESH.

Prochaine réunion FSU des AESH du département

le samedi 10 décembre de 10h à 12h

à la FSU à Nantes, avec garde d'enfants sur place

Halte au mépris !

La FSU de Loire-Atlantique a organisé une réunion des AESH mercredi 12 octobre à Nantes. Le bilan de rentrée dans les écoles et établissements du département est accablant. La situation est tellement dégradée que la FSU en appelle solennellement aux autorités et à l'ensemble des professionnels de l'éducation et des parents d'élèves pour qu'ils et elles entendent le cri d'alarme qui est lancé par la profession.

Manque de moyens dans les écoles et les établissements

Le manque de personnels pour accomplir toutes les missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap est immense. Les élèves et les AESH sont soumis à une forme de maltraitance qui n'est pas supportable. Les élèves ne sont pas accompagnés à la hauteur de ce que la MDPH prescrit. Les AESH n'ont plus le choix qu'entre souffrir en silence, désobéir à certaines des injonctions dont on les accable ou encore démissionner. Le métier, pourtant passionnant et d'une utilité sociale incontestable, souffre d'une perte de sens et d'une absence totale de considération.

Missions aux contours toujours élargis

Les affectations des élèves ne répondent pas toujours aux notifications prévues, faute de place dans les dispositifs qui devraient les accueillir. Des élèves relevant d'instituts médico-sociaux sont accueillis en ULIS, des élèves relevant d'ULIS sont accueillis en milieu ordinaire sans accompagnement... En conséquence les missions des AESH s'étendent au-delà du supportable. Ils et elles accompagnent les élèves dans leur travail scolaire en classe ou hors la classe, mais ils et elles aident aussi les élèves au moment des repas, voire pour les transferts aux toilettes et doivent même parfois occuper des élèves dont la présence en classe n'est pas possible en raison du handicap.

Organisations absurdes

Les organisations qui découlent du manque de personnels et des affectations inadaptées conduisent à une série d'absurdités : les AESH sont mutualisés pour permettre de rogner la quotité horaire des accompagnements afin que tous les élèves soient accompagnés un peu. Pour respecter des horaires toujours plus contraints, des AESH doivent quitter les élèves qu'ils accompagnent en classe en plein milieu du cours pour aller dans une autre classe ou pour prendre leurs 45 minutes de pause méridienne. Certain·es élèves sont renvoyé·es chez elles·eux une partie de la semaine faute d'accompagnant·es disponibles. Les emplois du temps des AESH ne sont jamais fixés et changent parfois de la veille pour le lendemain.

Baisses de salaires

Une disposition juridique impose depuis peu aux collectivités territoriales de prendre en charge la rémunération des AESH sur le temps périscolaire (notamment lors de l'accompagnement des élèves pour le repas du midi). Plusieurs AESH travaillant en collège ont reçu ces derniers jours un courrier du Conseil Départemental de Loire-Atlantique les enjoignant de signer un deuxième contrat de travail en plus de celui qu'ils et elles ont signé avec l'Éducation Nationale. Ces contrats prévoient qu'ils et elles seront payé·es en vacances, selon des modalités qui laissent entendre que les personnels ne seront pas rémunéré·es en cas d'absence d'élèves ou d'arrêt maladie.

Les AESH réuni-es ce mercredi 12 octobre soutenu-es par la FSU dénoncent le fait qu'ils et elles doivent faire les frais d'une mise en conformité administrative entre l'État et les collectivités. Ce nouveau revers ajouté à toutes les difficultés du métier les conduisent aux résolutions suivantes :

1. Ils et elles appellent l'ensemble des AESH à ne pas signer ces nouveaux contrats tant que les autorités n'auront pas donné des garanties sérieuses sur les salaires, les carrières, les retraites.
2. Ils et elles continuent de revendiquer des augmentations significatives de salaires, la fin des temps partiels imposés qui s'accompagnent de salaires indécents, la réduction du temps de travail, la titularisation de tous les personnels dans un corps de la fonction publique d'État, et des formations professionnelles adaptées à leurs conditions d'exercice.
3. Ils et elles appellent les AESH du département à un **rassemblement** et à une **conférence de presse le jeudi 20 octobre à 17h30** devant les locaux du Conseil Départemental à Nantes où se tiendra un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) regroupant l'État, le département, les représentants des parents d'élèves, des personnels et des élus.
4. Ils et elles appellent les AESH du département à se prendre en photo avec des pancartes portant leurs revendications et à en **inonder les réseaux sociaux avec le Hashtag #AESHhalteaumépris le 3 décembre prochain**, journée internationale des personnes handicapées.
5. Ils et elles s'adressent directement à Madame la Rectrice, à Monsieur le président du Conseil Départemental, Madame la présidente de la Région, aux maires et aux députés du département, ainsi qu'à l'ensemble des associations de défense des jeunes handicapés et des fédérations de parents d'élèves pour **qu'une réunion de crise soit organisée dans les plus brefs délais** à Nantes afin de trouver les voies d'un sauvetage de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap et la revalorisation matérielle et symbolique du métier d'AESH.
6. Ils et elles appellent tout·es les AESH du département à une prochaine réunion qui sera organisée sur le temps de travail (réunion d'information syndicale) le **mercredi 9 novembre 2022 à partir de 10h30** à la Maison des Syndicats.
7. Ils et elles s'adressent à tous leurs collègues de France pour mettre en discussion le projet d'états généraux des AESH afin d'en finir avec le mépris.

Missions élargies, baisse de salaires... À Nantes, cri d'alarme des accompagnants d'élèves handicapés

Les accompagnants des élèves en situation de handicap lancent un nouveau cri d'alarme. Un rassemblement est prévu ce jeudi 20 octobre, devant le conseil départemental à Nantes.



Pas la première fois que les accompagnants des élèves en situation de handicap dénoncent leurs conditions de travail et la non-reconnaissance de leur métier. Ici, lors d'une manifestation à Nantes. | ARCHIVES FRANCK DUBRAY/OUEST-FRANCE

« Le manque de personnels pour accompagner les élèves en situation de handicap est immense. Des élèves ne sont toujours pas accompagnés », déplore la FSU 44. Le syndicat a organisé, mercredi 12 octobre, à Nantes, une réunion des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Le bilan, dit-il, est « accablant ».

La FSU dénonce « des missions aux contours toujours élargis », des « organisations absurdes ». « Les AESH sont mutualisés pour permettre de rogner la quotité horaire (temps de travail contractuel, N.D.L.R.) d'accompagnement, afin que toutes et tous les élèves soient accompagnés un peu. Certains élèves sont même renvoyés chez eux une partie de la semaine, faute d'accompagnants, souligne la FSU. Les emplois du temps des AESH ne sont jamais fixés et changent parfois de la veille pour le lendemain. »

Second contrat de travail

Autre point qui fâche : les baisses de salaires. Une disposition juridique impose depuis peu aux collectivités territoriales de prendre en charge la rémunération des AESH sur le temps périscolaire. Les accompagnants ont dû signer un second contrat de travail, en plus de celui signé avec l'Éducation nationale. « Ces contrats prévoient de les payer en vacances, selon des modalités qui laissent entendre que les personnels ne seront pas rémunérés en cas d'absence d'élèves ou d'arrêt maladie. »

Cette situation conduit les AESH soutenus par la FSU 44 à appeler l'ensemble des AESH « à ne pas signer ces nouveaux contrats tant que les autorités n'auront pas donné des garanties sérieuses sur les salaires, les carrières, les retraites ».

Ils appellent aussi à un rassemblement ce jeudi 20 octobre, à 17 h 30, devant les locaux du conseil départemental à Nantes, où se tiendra un conseil départemental de l'Éducation nationale.

Nantes. Pour les accompagnants des élèves handicapés, des nouveaux contrats qui ne passent pas

Ouest-France Yasmine TIGOË

Publié le 20/10/2022 à 21h00

Depuis la rentrée, les accompagnants des élèves en situation de handicap dépendent de deux employeurs différents. Une situation qui les précarise encore davantage. Ils manifestaient, ce jeudi 20 octobre, à Nantes.



À l'initiative de la FSU, un rassemblement était prévu ce jeudi soir pour dénoncer la situation des accompagnements des élèves en situation de handicap. | OUEST-FRANCE

« Depuis septembre, le rectorat ne paie plus nos heures de travail sur le temps de la pause méridienne. Mais seulement l'accompagnement sur le temps scolaire. Le temps de la pause méridienne, où les élèves handicapés ont aussi besoin d'être accompagnés, c'est un nouveau contrat, avec le conseil départemental, payé à la vacation. » Françoise est accompagnante pour élèves en situation de handicap (AESH) depuis trois ans. Et ne digère pas ces nouvelles dispositions. « C'est une perte de salaire. Une sur-précarisation et un mépris absolu », dénonce-t-elle.

Jusqu'à présent, les contrats annualisés des AESH avec le rectorat prenaient en compte tous les temps d'accompagnement. « Ces contrats prévoient de les payer en vacations, selon des modalités qui laissent entendre que les personnels ne seront pas rémunérés en cas d'absence d'élèves ou d'arrêt maladie, alerte la FSU. Cette baisse de salaire potentielle est inacceptable. »

Elle a organisé un rassemblement, ce jeudi soir 20 octobre, devant le conseil départemental, à Nantes, où se tenait un conseil départemental de l'Éducation nationale.

« Une sur-précarisation à long terme »

Françoise, elle, a refusé de signer ce nouveau contrat. « Accepter cela, c'est s'engager sur une sur-précarisation à long terme. »

D'autres AESH, soutenus par la FSU, ont appelé leurs collègues à ne pas signer ces nouveaux contrats, « tant que les autorités n'auront pas donné des garanties sérieuses sur les salaires, les carrières, les retraites ». De leur côté, les élus de la majorité du conseil départemental ont demandé au ministre de l'Éducation nationale de « prendre les dispositions nécessaires pour que les AESH retrouvent un employeur unique et dépendent donc exclusivement de l'Éducation nationale ».

Le recours à deux employeurs différents, disent-ils, va contribuer à les fragiliser davantage, et, « in fine, à pénaliser les enfants qu'ils accompagnent dans les établissements scolaires ».